



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 SEPTEMBRE 2022

QUE le contrat de service est fixé pour 60 mois à 0.009 \$ pour la copie noir et blanc et à 0.067 \$ pour la copie couleur.

QUE le montant nécessaire à cette acquisition soit emprunté du fonds de roulement, soit 19 418 \$ taxe nette.

QUE chaque année durant 7 ans, à même le Fonds général, des crédits budgétaires de 2 774 \$ soient prévus pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

3. Période de questions

Aucune question.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /

Stéphane Bourassa,
Directeur général et secrétaire-trésorier

4. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2022-09-15

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **16 h 12**

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /

Monsieur Guy Veillette,
Maire

Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /

Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée